

FRAIS D'HEBERGEMENT ET AIDES FINANCIERES

Tarifs applicables à compter du 1 ^{er} septembre 2023	2023-2024			Total annuel	
	1 ^{er} trimestre 04/09 au 22/12/23	2 ^{ème} trimestre 08/01 au 31/03/24	3 ^{ème} trimestre 01/04 au 07/06/24		

INTERNES 4 NUITS	572,60€	409,00€	327,20€	1 308,80€	lundi mardi mercredi jeudi
INTERNES 3 NUITS	409,92€	292,80€	234,24€	936,96€	lundi mardi jeudi
DEMI PENSION 5 jours	225,40€	161,00€	128,80€	515,20€	lundi mardi mercredi jeudi vendredi
DEMI PENSION 4 jours	180,32€	128,80€	103,04€	412,16€	lundi mardi jeudi vendredi

**(Après le 07 juin 2024, le tarif est au ticket
à 4,10€ pour les DP et les externes et à 8,18€ par jour pour les internes)**

COÛT PAR REPAS et NUITEE(S) SUPPLEMENTAIRE(S) :

POUR LES INTERNES : petit déjeuner_1,60 € midi ou soir___3,22 € nuitée_4,50 €
POUR LES EXTERNES : 4,10€

REGLEMENT :

La 1^{ère} facture est donnée à vos enfants courant octobre. Elle couvre la période de septembre à décembre.

Vous pouvez régler :

- ◆ **par télépaiement :** paiement par internet à l'aide d'un numéro qui figurera sur la facture.
- ◆ **en espèces :** un reçu vous sera donné au moment du paiement.
- ◆ **en chèque :** libellé à l'ordre de l'Agent Comptable du lycée Curie-Corot

Pour toute demande d'information contacter **le gestionnaire** sur sa ligne directe au 02.33.77.81.35. Il recherchera avec vous la meilleure solution (paiement mensuel par télépaiement).

LES AIDES FINANCIERES A LA SCOLARITE EN LYCEE :

toutes les informations sur le site <https://www.education.gouv.fr//les-bourses-de-college-et-de-lycee-326728>

◆ **Les Bourses nationales de lycée :**

Soit :

Vous avez fait une demande (papier cerfa n°11319* ou en ligne) en fin d'année scolaire de classe de 3^{ème} (en juin 2023) et vous avez eu une réponse.

Vous souhaitez faire cette demande, c'est encore possible du 1 septembre au 19 octobre 2023, avec un imprimé papier ou en ligne (Connexion Téléservice bourses – identifiants Educonnect).

Les ressources prises en compte sont celles de 2022 du parent qui prend en charge l'enfant (avis 2023 sur les revenus 2022).

◆ **Les fonds sociaux :**

Ils sont destinés à faire face à des dépenses en lien avec la scolarité (factures internat, cantine, mais aussi transport, fournitures, vêtements, frais de santé, ...). La commission peut vous attribuer une aide en toute confidentialité ; même si vous dépassez le barème des bourses. Sont pris en compte non seulement vos revenus actuels, mais aussi vos charges. L'imprimé est à demander aux secrétariats et à remettre sous enveloppe (vous pouvez aussi faire votre demande par mail).

Pour tout renseignement ne pas hésiter à contacter par téléphone, au lycée, Madame BOURDON, assistante sociale scolaire ou par mail caroline.bourdon@ac-normandie.fr en laissant bien le nom de votre enfant.